



Le Conseil d'Etat

1636-2024

Département fédéral de l'environnement,
des transports, de l'énergie et de la
communication (DETEC)
Monsieur Albert Rösti
Conseiller fédéral
Palais fédéral nord
3003 Berne

Concerne : Paquet d'ordonnances environnementales de l'automne 2024

**Ordonnance sur la limitation et l'élimination des déchets (ordonnance sur
les déchets, OLED ; RS 814.600) – Procédure de consultation**

Monsieur le Conseiller fédéral,

Notre Conseil a bien reçu votre courrier du 22 décembre 2023 relatif à l'objet mentionné en référence et vous fait part ci-après de son avis.

Nous saluons les modifications proposées et soutenons le principe de ce projet d'évolution de l'OLED qui vise à introduire un régime dérogatoire à l'interdiction d'aménager des décharges dans un périmètre de protection des eaux souterraines en permettant, sous conditions, des agrandissements de décharges existantes. En effet, le canton de Genève n'échappe pas à la situation d'extrême criticité des capacités de stockage dans les décharges de type D et E que connaît l'ensemble de la Romandie.

Cela étant, il convient également de tenir compte de la protection des eaux souterraines et le manque de sites de décharges ne doit pas conduire à la mise en danger des nappes phréatiques exploitables. Notre Conseil propose dès lors de renforcer le caractère dérogatoire de la modification proposée.

Nous souhaitons ainsi préciser que la disposition d'exception ne doit s'appliquer qu'aux décharges qui ont été construites avant juillet 2007 dans les secteurs A_u de protection des eaux et qui sont encore en exploitation, en ajoutant dans le ch. 1.1.3 "autorisées avant le 1^{er} juillet 2007".

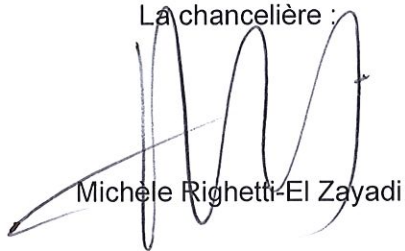
Enfin, nous demandons que la lettre a de l'annexe 2, ch. 1.1.3 OLED soit précisée, par exemple en inscrivant dans l'ordonnance une distance maximale du périmètre d'évaluation des sites et/ou un délai pour la réalisation des installations de décharge sur les sites alternatifs identifiés.

Pour le surplus, les dispositions proposées conviennent.

En vous remerciant pour cette consultation, nous vous prions de croire, Monsieur le Conseiller fédéral, à l'assurance de notre haute considération.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :



Michèle Righetti-El Zayadi

Le président :



Antonio Hodgers